

**Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Christophe Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs
locaux et de la Ville, concernant **bilan chiffré du relogement
des personnes sinistrées****

Monsieur le Ministre,

A la mi-juillet, la Wallonie et plus particulièrement les bassins de la Meuse, l'Ourthe et la Vesdre ont été gravement touchés par les inondations.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous donner un bilan précis des besoins de relogement par communes ? Combien de personnes ont-elles perdu leur logement ?

Combien de familles et combien de personnes ont dû être prises en charge par des autorités publiques pour se reloger ? Combien de logements d'urgence ont pu accueillir des sinistrés ?

Selon un article de presse, sur la plateforme mise en place par le Gouvernement pour aider les locataires et les bailleurs à trouver des solutions, il semblerait qu'il y ait 10 fois plus de demande que d'offre. Me confirmez-vous ces chiffres ? Combien de demandes de logement y a-t-il encore près de deux mois après la catastrophe pour combien d'offres ?

Quelles sont les initiatives qui seront mises en place à cet égard ? Vous avez dernièrement annoncé plusieurs types d'aides aux familles sinistrées – des aides au déménagement, des aides au loyer, des primes d'installation et le lancement d'un marché public de système de déshumidification de logements. D'autres mesures s'ajouteront-elles à celles-ci dans les mois à venir ?

Mais cette situation difficile n'est pas sans rappeler que de nombreux logements restent inoccupés en Wallonie – qu'ils soient privés ou publics. En plus de la plateforme « louezsolidaires », vous avez lancé avec votre collègue en charge du Tourisme des incitants aux propriétaires de biens touristiques en vue de les reloger, avez-vous envisagé d'autres manières visant à encourager les propriétaires de biens inoccupés à les mettre à disposition des personnes sinistrées, le temps que celles-ci trouvent une solution à long terme pour leur logement ? Des logements publics inoccupés car en travaux ou tout simplement vacants ont-ils été mis à disposition de manière temporaire pour pallier ce manque de logement en ce compris pour les sinistrés ne vivant pas dans un logement public ?

Je vous remercie.

La réponse du Ministre :

Le besoin en relogement des personnes sinistrées est difficilement quantifiable, car en perpétuelle évolution. Mon cabinet et le Commissariat à la reconstruction sont ainsi en contact régulier avec les communes concernées. Actuellement, on estime à plus ou moins quatre cents les demandes en relogement.

Pour ce qui est des différentes mesures prises pour assurer ce relogement, je me permets de renvoyer madame la députée vers le compte rendu de la commission du 21 septembre lors de laquelle il m'a été donné d'exposer longuement l'ensemble de celles-ci, notamment pour ce qui a trait à la question des logements inoccupés.

En termes de « bilan chiffré » des mesures prises par le Gouvernement à mon initiative, je peux avancer les éléments suivants qui sont, eux aussi, en perpétuelle évolution. Je soulignerai cependant une nouvelle fois que c'est l'addition des mesures concrètes qui permettra d'apporter une réponse au défi du relogement.

1. Contrairement à ce qu'on a pu lire dans l'article de presse cité par l'honorable membre, le nombre d'offres introduites sur la plate-forme équivaut plus ou moins au nombre de demandes. On constate cependant que certaines offres de relogement se localisent loin des zones sinistrées et trouveront, dès lors, difficilement des candidats. La plate-forme a néanmoins permis de reloger quelque cinquante ménages. Au 7 octobre, 261 offres de logement sont présentes sur la plate-forme et 275 demandes.
2. L'arrêté dérogatoire aux règles classiques d'attribution des logements publics a permis le relogement de 234 ménages qui étaient locataires sociaux au jour des inondations et qui ont vu leur logement sinistré et 267 ménages qui n'étaient pas dans un logement social avant les inondations. Cela représente plus ou moins 1 000 personnes.
3. Pour ce qui concerne l'incitant financier pour les logements touristiques, 13 dossiers ont été introduits. Vu la fin de la saison touristique et la communication adressée aux propriétaires de ces logements, on peut espérer un accroissement des demandes dans les semaines à venir.
4. Treize SLSP se sont vu accorder des subventions pour la rénovation de 544 logements publics inoccupés nécessitant des travaux dont le montant est inférieur à 20 000 euros et pouvant être remis en location rapidement, à destination prioritairement des sinistrés.
5. Une enveloppe de 15 millions d'euros a été accordée aux SLSP afin de prendre des mesures en vue du relogement des sinistrés.
6. Une enveloppe de 27 millions d'euros a été liquidée au profit des communes et CPAS des communes de catégories 1 et 2, pour leur permettre de financer des actions de relogement. Selon les contacts avec les communes et CPAS, cela représente plus ou moins 800 personnes relogées.
7. Le marché pour la location de déshumidificateurs a été attribué et des bons de commande pour la location de 1 050 unités (représentant un budget d'un million d'euros) ont été adressés aux prestataires. Ces déshumidificateurs sont en cours de livraison et seront mis à disposition pour douze semaines. Sur la base de trois rotations (4 semaines par logement), ce marché doit permettre de déshumidifier quelque 3 000 logements.

8. La mesure de portage visant à l'acquisition temporaire de logements a déjà permis l'acquisition de deux unités de logement à Rochefort et des bons de commande pour dix autres.
9. Le marché-cadre d'acquisition de logements modulaires a été attribué. Le marché-cadre pour la location avait été attribué au début de septembre. Il a permis à la commune de Chaudfontaine de commander 30 logements modulaires et 4 tiny house.
10. Les mesures relatives aux agences immobilières sociales ont permis une augmentation significative des contacts entre propriétaires de biens disponibles et AIS dans les zones sinistrées. Au 7 octobre, 91 ménages avaient été relogés par les AIS et 25 nouveaux logements pris en gestion dans les communes touchées et mis à disposition des personnes sinistrées.
11. Le Gouvernement wallon a aussi approuvé une subvention de 1,5 million d'euros afin d'aménager rapidement 48 logements dans la caserne de Saive. Un partenariat avec la commune de Blegny permettra ainsi de reloger des ménages sinistrés dans ces logements.

Au total, à ce jour, les actions que j'ai entreprises avec le Gouvernement ont permis de reloger plus de 2 000 personnes sinistrées. Les dispositifs que j'ai mis en place produiront encore plus d'effets dans les semaines à venir. L'objectif reste le même depuis le 14 juillet : ne laisser personne sans solution.

Je reste bien entendu en contact permanent avec les acteurs locaux et ne manquerai pas de proposer de nouvelles mesures au Gouvernement, si cela s'avère nécessaire.